



Dans l'élaboration de son plan de sécurité incendie la municipalité vous offre de nouveau une chronique de prévention. Cette chronique est faite en collaboration avec la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt. Prenez le temps de le lire, car il contient des informations importantes qui vous concernent. Bonne lecture !

CHRONIQUE PRÉVENTION INCENDIE

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
541, avenue du Parc, Valcourt, téléphone: 450-532-1903, courriel: prevention@cooptel.qc.ca
Par : Claude Lemire Tpi



Entretien un extincteur, sans se faire avoir !

Vous avez eu la brillante idée d'augmenter vos chances d'éviter une catastrophe majeure à la maison en vous achetant un extincteur, bravo ! La plupart des gens ignorent que cet appareil requière un minimum d'attention et malheureusement, certaines compagnies d'entretien abusent de cette ignorance. Pour augmenter les chances que votre extincteur demeure fonctionnel, basculez-le à l'envers une dizaine de seconde, 2 fois par année (heure, avertisseur et extincteur). De plus, vous devez lui faire faire une inspection complète annuellement par un spécialiste dans le domaine qui vous chargera +/- 20 \$ pour cette action à faire sur place. Soit dit en passant, c'est gratuit en venant le porter directement à la caserne # 1 à Valcourt. Évidemment nous vous en prêterons-un en échange.

Ceci dit, il se peut que votre extincteur requière plus qu'une inspection. Tous les 6 ans, ce dernier doit être dépressurisé et ouvert afin d'inspecter la qualité de la poudre à l'intérieur et l'état général de l'extincteur (+/- 17\$ pour un extincteur de 5 livres). Sachez que l'employé d'une entreprise d'entretien d'extincteur qui frappe à votre porte sans que vous ne l'ayez sollicité, doit détenir une licence de colporteur délivrée par la municipalité et qu'aucune entreprise de ce genre n'est mandatée par vos élus ni par votre service incendie pour effectuer ce travail sur le territoire. Finalement, si jamais quelqu'un se présente chez-vous et que ces tarifs ne correspondent pas du tout à ceux mentionnés dans cette chronique, appelez-nous afin de nous en informer.

Décoration de Noël !

Encore une fois le temps des fêtes est à nos portes. Malheureusement, c'est aussi un temps qui représente une augmentation considérable du nombre d'incendie au Québec. Plus imprudent, non c'est en grande partie parce que vous êtes, pour la plupart plus présent. Nous vous rappelons qu'il est essentiel de maintenir vos issues dégagées et non encombrées (pas de sapin dans la porte du salon). Si vous optez pour un arbre de Noël naturel, il est essentiel de s'assurer que le pied de l'arbre soit constamment immergé dans l'eau. Demeurez vigilant avec les belles bougies, le combustible à fondue, les lumières de

Noël, les extensions électriques, etc. Nous rappelons également aux commerçants et aux responsables d'établissements que depuis l'incendie de Chapais en 1980, les règles sont très claires, il est strictement défendu de décorer l'intérieur de vos bâtiments ainsi que les portes extérieures avec du sapinage naturel ou toutes autres matériaux combustibles du genre.

Permis de brûlage

Nous désirons vous rappeler qu'un permis de brûlage, communément appelé permis de feu, est obligatoire à l'année et disponible à votre bureau municipal. Bien que la SOPFEU n'ait déclaré que très peu de feu de broussaille au printemps, à notre grande surprise c'est à l'automne que ce fut autrement préoccupant. Prudence !!!

PNAP qu'est-ce que c'est ?

Connu des pompiers, cette expression désigne « Personne Nécessitant une Attention Particulière ». Votre service incendie tient à jour des renseignements sur chaque bâtiment de son territoire. Certaines de ces informations confidentielles, peuvent être mises à notre disposition lors d'intervention. À titre d'exemples, il se peut, qu'on soit informé, en se rendant sur une urgence, que le résident monsieur X, peut avoir de la difficulté à évacuer car il est très âgé et se déplace lentement à l'aide d'une marchette. Autre exemple, qu'à une autre adresse, une adolescente est atteinte d'une déficience intellectuelle la rendant extrêmement récalcitrante à la présence d'étranger dans sa maison. Ces informations, pour nous, sont d'une importance vitale. Elles permettent à nos officiers et pompiers de se préparer avant même, d'être arrivés sur les lieux. Nous recueillons ces informations lorsque nous vous visitons, chez-vous, dans vos maisons. Chez certains citoyens c'est aux trois ans, chez d'autres, aux cinq ans. Entre-temps la situation de ces gens (PNAP) peut grandement changer. Nous vous invitons à nous informer de la présence d'une personne nécessitant une attention particulière et également à nous aider à maintenir à jour ces informations en communiquant avec nous au (450) 532-1903. Merci de nous aider à vous aider !

Demeurez vigilant, vos pompiers préfèrent et de beaucoup, passer du temps chez eux, que chez vous !